



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
Département des Examens et Concours**

**Bureau des examens post-bac
DEC 2.2**

Lille, le 18 janvier 2022

Affaire suivie par :

Cécile MIGNON
Tél : 03 28 37 16 10
Mél : cecile.mignon@ac-lille.fr

Sophie BOYS
IA-IPR Sciences Médico-sociales et
Biotechnologies Santé Environnement
Sophie.boys@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
BP 709
59033 Lille cedex

La rectrice de région académique,
Rectrice de l'académie de Lille,
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie

Monsieur le directeur du SIEC

Monsieur le directeur du CNED

Objet : Circulaire nationale d'organisation du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) - session 2022

« DIÉTÉTIQUE »

Références :

- Code de l'éducation article D643-1 à D643-35 portant règlement général du brevet de technicien supérieur.
- Arrêté du 5 mars 2019 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Diététique ».

J'ai l'honneur de vous informer que l'académie de LILLE est chargée de définir les modalités d'organisation du brevet de technicien supérieur « **Diététique** » pour la session **2022**.

Vous trouverez ci-après, sous forme de fiches, les informations utiles à l'organisation des épreuves, et sous forme d'annexes les documents supports utiles à l'évaluation du candidat.




Valérie CABUIL